

|  |  |
| --- | --- |
| dsden70_sans-marianne_2014**Division des ressources** **Humaines**Courriel :ce.drh.dsden70@ac-besancon.fr | Modalités d’affectation des professeurs des écoles stagiairesDéroulement des opérations :Sitôt connus, les professeurs des écoles stagiaires affectés dans le département de la Haute-Saône seront destinataires par courriel :- d’une liste des postes qui leur sont réservés ainsi que d’une fiche de classement des vœux d’affectation, à retourner à la DRH de la DSDEN par courriel ;- d’une note d’information et d’une invitation aux journées d’accueil organisées à leur intention ;- d’un dossier administratif à renvoyer par courriel à l’adresse ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr ou à déposer au bureau de la DRH lors de la journée d’accueil à la DSDEN.Début juillet, les affectations seront communiquées par courriel aux adresses fournies par les lauréats.Barèmes d’affectation :Les éléments suivants sont appliqués à chaque contingent de stagiaires, en fonction du type de concours. Les professeurs des écoles recrutés sur liste complémentaire sont classés après les lauréats de la liste principale.1 - Points octroyés selon le rang de classement au concours :* 20 points attribués au 1er classé dans le département puis abattement de 0,1 point par rang de classement pour les suivants.

2 – Prise en compte de la situation familiale :* 0,25 point par enfant à charge de moins de vingt ans né ou accueilli au foyer avant le 1er avril de l’année en cours.

3 - Elément subsidiaire en cas d’égalité de barème* date de naissance (priorité au plus âgé).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |